

République Algérienne Démocratique et Populaire

**Site culturel de Tipasa (C 193) classé sur la liste du patrimoine mondial en 1982
sur la base des critères (iii) et (iv)**

Résumé analytique

Le présent document représente le résumé analytique du rapport sur l'état de conservation du site de Tipasa présenté par l'Algérie en application de la décision 44COM 7B.124 adoptée par le Comité du patrimoine mondial à sa 44 e session tenue, en ligne, en juillet 2021.

Etat de conservation du bien : Le site archéologique de Tipasa inscrit comme bien du patrimoine mondial, est composé de trois entités : le parc archéologique Ouest, le parc archéologique Est et le mausolée royal de Maurétanie. Conformément aux missions qui lui sont dévolues, en matière de gestion des biens culturels immobiliers protégés, l'office de gestion et d'exploitation des biens culturels, conscient de la valeur intrinsèque des trois entités du site de Tipasa, auquel vient s'ajouter le double statut de protection, entreprend régulièrement à travers le personnel en charge les opérations suivantes :

- **Veiller au suivi contrôle des états de conservation, de la sécurisation et de la valorisation des trois entités du site archéologique de Tipasa**

- **Valorisation des trois entités du site**, par des actions de signalisation des biens, Mise en place d'audiophone, permettant la présentation et l'interprétation du site, en proposant différents circuits de visites (circuit long, courts, ou moyens), en cohérence avec les différentes catégories du public (enfants, adultes, chercheurs et/ou profanes...etc.).

Les actions entreprises par l'office de gestion et d'exploitation des biens culturels, dans le cadre du contrôle de l'état de conservation du site, de sa valorisation, mise en valeur, sécurisation, inventaire et catalogage, sont autant d'actions devant servir de support au document de plan de gestion, actuellement en cours d'élaboration.

Plan de gestion du site archéologique : Au vu de la complexité des notions liées au plan de gestion, et surtout celles liées à sa mise en œuvre, notamment par les gestionnaires des sites du patrimoine mondial, le Ministère de la Culture, a entrepris des actions de renforcement des capacités à travers l'organisation de formation de formateurs, mais également, la formation des gestionnaires de sites.

Aménagement des abords immédiats du site archéologique de Tipasa (parc Ouest et Est) :

Aménagement paysager de la jetée construite au niveau du port,

En concertation entre les services de la wilaya de Tipasa, et la direction de la culture de la wilaya de Tipasa, et dans le cadre de l'actualisation du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de la wilaya de Tipasa, il est envisagé la programmation d'un **Projet d'embellissement du port de Tipasa, et notamment la digue, ainsi qu'une** étude relative à la mise en place d'un système de collecte des eaux usées dans la commune de Tipasa. Cette étude aborderait notamment, le site archéologique de Tipasa.

.Projet d'extension maritime de la zone tampon : A l'effet d'aborder l'identification et délimitation de la partie maritime de la zone tampon, la direction de la conservation et de la conservation du patrimoine culturel, a mis en place et procède à l'encadrement d'un groupe de travail, composé de chercheurs du Musée Public National Maritime et du Centre National de Recherche en Archéologie, en vue de procéder aux actions suivantes :

- Dans une première étape, procéder à l'établissement d'un état des connaissances, sur le potentiel archéologique de la zone maritime au niveau des parcs Est, et Ouest.
- Dans une seconde étape, réalisation de campagnes de plongées, en vue de prospecter, identifier, de documenter et d'inventorier le patrimoine archéologique maritime.

Fin du rapport.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**ALGERIE /REGION ARABE
Site archéologique de Tipasa (c.93)**

**SITE CULTUREL CLASSE EN 1992 SUR LA BASE
DES CRITERES (ii) (v).**

Novembre 2023

Sommaire

- I- Etat de conservation du site archéologique**
- II- Plan de gestion du site archéologique de Tipasa**
- III- Projet de Confortement de la falaise support des vestiges du parc archéologique Ouest**
- IV- Aménagement des abords immédiats du site archéologique de Tipasa (parc Ouest et Est) :**
 - IV.1- Aménagement paysager de la jetée construite au niveau du port**
 - IV.2-Accumulation des eaux de pluie :**
- V- Projet d'extension maritime de la zone tampon**

Le site archéologique de Tipasa inscrit comme bien du patrimoine mondial, est composé de trois éléments le parc archéologique Ouest, le parc archéologique Est et le mausolée royal de Maurétanie.

Conformément aux missions qui lui sont dévolues, en matière de gestion des biens culturels immobiliers protégés, l'office entreprend des opérations documentation, inventaire, protection, conservation, sécurisation, gardiennage du site de Tipasa :

I.1- Documentation et inventaire des biens culturels immobiliers constitutifs du site de Tipasa par l'Office de gestion et d'exploitation des biens culturels :

Conformément à ses missions d'identification et d'inventaire du patrimoine culturel (mobilier et immobilier) constitutif du site archéologique de Tipasa, l'Office National de Gestion et d'Exploitation, à travers ses équipes en charge de cette élabore un programme de travail annuel en rapport à cet objet et le réalise.

Le travail de documentation et d'inventaire scientifique, concerne l'inventaire des collections présentées au niveau du musée de site, mais également au niveau des réserves. Les vestiges archéologiques présents au niveau des trois parties du site de Tipasa, font également l'objet de documentation et d'inventaire scientifique.

La mise à jour de la documentation relative aux biens culturels immobiliers composant le site, permet également de vérifier et contrôler les états de conservation des biens mais également de produire des supports nécessaires à la valorisation de ces biens.

Les vérifications et contrôles établis par les agents de l'office permettent de conclure, que le site ne présente pas de détériorations majeures et que dans l'ensemble ce dernier est dans un état de conservation satisfaisant. Les principaux facteurs affectant l'état de conservation des structures archéologiques du site, sont d'ordre naturel (érosion marine, vents, fluctuations de températures importantes,etc.) et d'ordre anthropiques, les déchets laissés par le flux important des visiteurs, qu'il s'agit de nettoyer et de lever (malgré les notes et contrôles opérés par les agents de l'OGEBBC).

I.2- Suivi et contrôle de l'état de conservation des biens culturels immobiliers et mobiliers constitutives des entités du site de Tipasa :

Des équipes composées d'archéologues, architectes et techniciens en conservation-restauration des biens culturels, sont chargées de procéder régulièrement à la vérification et au contrôle des états de conservation aussi bien des biens culturels immobiliers que mobiliers.

L'équipe documente de manière hebdomadaire, le suivi de l'état de conservation, sur des fiches techniques de vulnérabilité. Des rapports relatifs aux états de conservation des différentes structures archéologiques sont produits par les équipes de l'Office et transmis aux services concernés de l'OGEBEC et des directions chargées du patrimoine culturel au Ministère de la Culture, pour en permettre le suivi et la prise de mesures nécessaires y afférentes.

I.2.1- Entretien des trois sites de Tipasa :

Les agents de l'OGEBEC effectuent régulièrement des opérations d'entretien des trois sites de Tipasa, néanmoins considérant le nombre important de visiteurs au niveau du parc Ouest, plus d'efforts sont consentis à l'endroit de ce dernier, à l'effet d'en assurer un entretien assidu. C'est à ce titre, que les actions suivantes sont réalisées :

- Ramassage des déchets de manière quotidienne (7 jours sur 7) ;
- Entretien des sentiers de visite : élargissement, élagage, traçage de nouveaux sentiers ;
- Défrichage et débroussaillage des espaces boisés ;
- Taille et couronnement des arbres centenaires.

L'ensemble des actions sont enregistrés dans un cahier d'entretien, ce qui permet un suivi rigoureux des opérations d'entretien.

En relation, avec les directions de la culture de wilayas concernées, l'OGEBEC, coordonne les opérations de débroussaillage, d'élagage et de taille des arbres, avec les directions des forêts concernées.

I.2.2- Conservation et maintenance des monuments : les opérations de conservation réalisées régulièrement, consistent en ce qui suit :

- Désherbage minutieux des monuments,
- Remise en place des éléments architectoniques renversés,
- Consolidation in situ des pans de mur,
- Couverture ou consolidation des mosaïques in Situ,
- Pompage des eaux stagnées dans les monuments archéologique,

Les rapports relatifs à l'état de conservation des monuments sont réalisés selon un planning prédéfini, ces derniers incluent également l'identification de l'état de conservation des mosaïques in situ.

A l'effet d'assurer une gestion, et contrôle efficients, les sites de Tipasa, sont subdivisés en zones, Nous citerons à titre indicatif la subdivision du parc ouest en zones, en raison de l'importance de sa superficie (27 ha) et de la diversité et importance des monuments qui le composent.

Le tableau suivant représente la répartition des différentes zones :

Zone du forum	<ul style="list-style-type: none"> • Forum et ses annexes : (Curé, basilique judiciaire, le cryptoportique, capitolé), • Ruine non identifiée à l'ouest du forum, Ruine non identifiée près du phare, • Ruine non identifiée longeant le front de mer, • Decumanus de la ville haute
Zone de l'amphithéâtre	<ul style="list-style-type: none"> • Amphithéâtre, • Temple anonyme, • Nouveau temple anonyme.
Zone du cardo	<ul style="list-style-type: none"> • Cardo maximus • Maison de la nymphe lotus • Maison des fresques • Maison à l'ouest de la maison des fresques • Maison de l'inscription du procureur • Rempart primitif • Petits thermes • La fabrique de Garum • Maison de la mosaïque d'Achille • Canalisation • Decumanus secondaire • Cardo secondaire.
Zone du théâtre	<ul style="list-style-type: none"> • Théâtre • Le nymphée • Bassin de décantation, • Mausolée intra-muros, • Rempart occidentale, • Porte de Césarée, • Bassin près de la porte Césarée, • Aqueduc alimentant le nymphée, • Le Piscine tépidarium, • Décumanus maximus
Zone de la grande basilique	<ul style="list-style-type: none"> • Grande basilique chrétienne et ses annexes, • Maison en contrebas de la grande basilique chrétienne, • Rempart occidental y compris les tours, • Le mur et la poterne ouest. • Les hypogées, • Mausolée circulaire.
Zone de l'escalier monumental	<ul style="list-style-type: none"> • Escalier monumental, • Les bains privés, • Ecurie publique (station cavalière), • La fabrique de Garum, • Ruines non identifiées dans le voisinage de la fabrique.
Zone de l'Area de l'évêque Alexandre	<ul style="list-style-type: none"> • Basilique de l'évêque, • Enclos de l'évêque, • La crypte, • Le caveau des douze martyrs, • La stèle Albert Camus, • Nombre important de ruines non identifiées à moitié enterrés (sarcophage, mausolées et enclos)



Plan des zones au sein du grand parc archéologique ouest

Exemples d'opérations d'entretien et de Nettoyage au niveau du Parc Ouest

Le monument (la Crique)

Photos avant



Photo pendant



Photo après



Exemples d'opérations d'entretien et de Nettoyage au niveau du Parc Ouest

Le monument (Basilique civile)

Photo pendant



Photo après



Exemples d'opérations d'entretien et de Nettoyage au niveau du Parc Ouest

Le monument (La basilique évêque Alexandre)

Photos avant



Photo pendant



Photo après



Exemples d'opérations d'entretien et de Nettoyage au niveau du Parc Ouest

Le monument (le forum)

Photo Avant



Photo pendant



Photo après



Opérations d'entretien et de Nettoyage au niveau du Mausolée Royal de Mauritanie

Photos avant

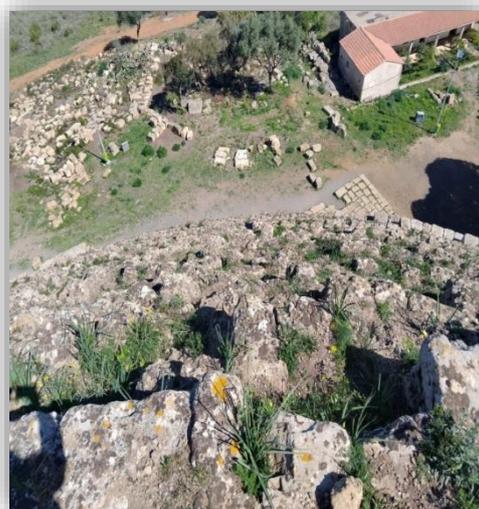


Photo pendant



Photo après



Opérations d'entretien au niveau du Complexe muséal

Photos avant



Photo après



Opérations d'entretien au niveau du Complexe muséal (suite)

Le Patio

Photo pendant



Photo après



I.2.3- Opérations d'entretien et de nettoyage des biens culturels mobiliers :

Des opérations de nettoyage et entretien quotidiennes sont entreprises par les équipes de l'Office de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels.

Dans le cadre d'une convention entre la faculté de restauration Litomysl Tchèque et l'école nationale supérieure de conservation et restauration des biens culturels, et en concertation avec l'Office National de Gestion et d'exploitation des biens culturels, une opération de nettoyage et de traitement de la « statuette d'enfant » et une « stèle votive punique » située dans le Patio du musée a été effectuée, par deux experts tchèques, spécialistes dans le domaine de la conservation des biens culturels.

Cette opération qui alliait des aspects pratiques et pédagogiques, a consisté en un travail de documentation graphique et photographique des biens concernés (avant / pendant / après), Diagnostic des facteurs de dégradation, Nettoyage mécanique (brosse, l'eau, spatules) et chimique.

Opération d'entretien de la stèle votive punique :



Avant intervention



Après Intervention

Opération d'entretien de la statuette d'enfant



I.3- Sécurisation des trois entités représentatives du site de Tipasa :

I.3.1- Actions menées par l'OGEBEC :

* **Opération de clôture, sécurisation et gardiennage des trois entités du site de Tipasa :** L'opération de clôture et sécurisation des trois entités du site de Tipasa, est toujours en cours. Cette dernière a quelque peu été retardée par la situation liée à la COvid 19, notamment entre 2020 et début 2022, mais connaît actuellement un avancement régulier.

Parc Ouest, Parc Est et Mausolée Royal de Mauritanie.

- **Contrôle et Prévention des risques d'éventuels accidents :** Le contrôle régulier du dispositif de sécurité et sécurisation du site est mené régulièrement par les équipes de l'OGEBEC en charge de l'entretien, sécurisation et contrôle des états de conservation, en vue de parer à d'éventuels risques d'accidents.

Ce programme inclut :

- Renforcement des clôtures au niveau des parties sensibles des sites ;
- Mise en place d'un système d'éclairage à l'aide de panneaux photovoltaïques ;
- Mise en place d'un système anti incendie et anti intrusion ;
- Organisation et contrôle de l'accès au site, par la mise en place d'un accès automatique. Ce projet vient en complément de l'actuel système de billetterie informatisée (tickets thermosensibles). Il sera composé d'un équipement composé de tourniquets automatisés avec compostage de billets reliés au réseau, en remplacement du contrôle actuel par les gardiens. Cette automatisation permettra aussi bien une meilleure sécurisation des accès principaux qu'une visibilité améliorée sur les informations sur la vente des billets d'entrée (statistiques d'entrées et recettes).

I.4- Signalisation des trois entités (Parc Est, Ouest et Mausolée) :

Un projet de signalisation a été élaboré et des panneaux de signalisation ont été installés, au niveau des trois entités : Parcs Ouest, Est, et le mausolée royal de Mauritanie. Il s'agit de la mise en place des éléments de contenu suivants :

Il est à noter que des panneaux de signalisation des trois sites de Tipasa, ont été installés au niveau des différents accès à la ville de Tipasa. Un plan orsec est également en cours d'élaboration, en relation avec les services de sécurité concernés.

I.5- Opérations d'inventaire des biens culturels (mobiliers et immobiliers) :

L'opération d'inventaire est toujours en cours, des opérations de vérifications régulières des inventaires des biens culturels du site et musée de site de Tipasa, sont effectuées par les équipes de l'Office. Elles consistent notamment en ce qui suit :

I.5.1- Inventaire des objets présentés au niveau du musée et ceux mis en réserve : L'opération consiste en la vérification des états de conservation des objets, leurs numéros d'inventaires, entretien des lieux d'entreposage des objets.

Elaboration et mise à jour des fiches techniques; Elaboration et mise à jour de l'inventaire photographique, Renseignement des registre d'inventaire, Numérisation des registres d'inventaire,etc.

I.5.2- Inventaire des biens culturels immobiliers, partie intégrante des trois parties constitutives du site archéologique de Tipasa : L'Opération d'inventaire du patrimoine culturel immobilier du site archéologique de Tipasa, est toujours en cours de réalisation.

Les principaux monuments des trois sites archéologiques sont déjà inventoriés et enregistrés dans des fiches techniques numériques élaborées. L'opération est encore en cours, de manière à couvrir l'ensemble de l'étendue des trois sites, notamment les parcs Est et Ouest.

I.6- Mise en place d'un atelier de conservation et de restauration des mosaïques antiques/ Centre d'interprétation du site de Tipasa : L'équipe de techniciens en charge de l'atelier est constituée : un responsable a été désigné, de même qu'un plan d'action a été élaboré. Ce dernier inclus, notamment les opérations suivantes :

- **Formation des formateurs :** les techniciens ayant bénéficié de formations dans le domaine de la conservation et restauration des mosaïques antiques, financées par l'institut Guetty et la fondation Guetty, contribuent également à leur tour à la formation des étudiants de l'école de conservation

Cette démarche de développement intégré des ressources humaines de l'OGEBEC, et des étudiants de l'école de conservation et de restauration permettra d'élargir le potentiel de techniciens et de personnel qualifié dans le domaine de la conservation et de la restauration des mosaïques antiques, à même de répondre à la demande importante en matière de prise en charge du patrimoine mosaïstique.

- **Prise en charge du potentiel mosaïstique,** à travers les actions suivantes : Identification, recensement du potentiel mosaïstique, réparti à travers le territoire national (in situ et dans les musées). Diagnostic et évaluation de l'état de conservation des mosaïques du site et des musées de site de Tipasa (site de Tipasa et sites de Cherchell), ainsi que celles du site archéologique de Djemila.

En raison de la situation liée à la Covid 19, les déplacements des techniciens de l'atelier, ont été limité. Néanmoins, Ces derniers sont régulièrement sollicités dans le cadre d'opérations d'expertise des états de conservation des mosaïques réparties au niveau des sites archéologiques dont la gestion est assurée par l'OGEBEC.

I.7- Projet d'aménagement du centre d'interprétation du site de Tipasa au niveau de la villa Angelevy :

Conformément à l'étude préalable pour l'aménagement du centre d'interprétation du site de Tipasa au niveau de la villa Angelevy, ainsi que les espaces annexes (anciennes écuries, la cave à vins, le hangar, et le jardin) élaborée par ses services, l'office de gestion et d'exploitation des biens culturels est en cours d'élaboration, **vient de lancer les procédures pour la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé d'approfondir la dite étude, et procéder à l'aménagement effectif du centre d'interprétation.**

Le centre d'interprétation, aura pour objectif d'annoncer et de présenter les principales richesses patrimoniales du site, son évolution et ses transformations à travers l'histoire, en le reliant à son environnement maritime, qui représente une vraie plus-value pour ce dernier.

I.8- Valorisation du Patrimoine Culturel du site archéologique de Tipasa :

Dans l'objectif de permettre une meilleure présentation et interprétation du site archéologique de Tipasa, à travers ses trois entités, l'OGEBEC, en collaboration avec une Start up, spécialisée dans le domaine de la communication, a mis en place un système de présentation du site par Audiophone, proposant plusieurs circuits de visites et s'adressant à différentes catégories de publics. Ce service est actuellement opérationnel depuis l'année 2021.

Un système de visites virtuelles, et de reconstitutions 3D, de différents monuments constitutifs du site de Tipasa, est actuellement en cours de préparation, par les services de l'OGEBEC. Ce dernier sera renforcé dans le cadre d'un projet d'échanges, et de coopération avec le centre du patrimoine mondial de l'Unesco, autour **de la documentation numérique des sites du patrimoine mondial ainsi que le traitement des données numériques.**

Conclusion relative au suivi de l'état de conservation des trois entités du site :

L'office de gestion et d'exploitation des biens culturels, conscient de la valeur intrinsèque des trois entités du site de Tipasa, auquel vient s'ajouter le double statut de protection, entreprend régulièrement à travers le personnel en charge les opérations suivantes :

- **Veiller au suivi contrôle des états de conservation, de la sécurisation et de la valorisation des trois entités du site archéologique de Tipasa**

- **Valorisation des trois entités du site**, par des actions de signalisation des biens, Mise en place d'audiophone, permettant la présentation et l'interprétation du site, en proposant différents circuits de visites (circuit long, courts, ou moyens), en cohérence avec les différentes catégories du public (enfants, adultes, chercheurs et/ou profanes...etc.).

• **Projet d'ouverture de la chambre funéraire du mausolée royal de Mauritanie à la visite par le public** : Des vérifications et contrôles concernant l'état de conservation de la chambre funéraire, ainsi que les conditions d'accès, de circulation et de visite, et de présentation de l'espace au public sont en cours d'examen par les services de l'OGECB, en coordination avec le Ministère de la Culture. Cette opération a quelque peu été retardée par les effets du Covid 19.

Les actions entreprises par l'office de gestion et d'exploitation des biens culturels, dans le cadre du contrôle de l'état de conservation du site, de sa valorisation, mise en valeur, sécurisation, inventaire et catalogage, sont autant d'actions devant servir de support au document de plan de gestion, actuellement en cours d'élaboration.

II- Plan de gestion du site archéologique de Tipasa : Conformément aux recommandations du point 05 de la décision du comité du patrimoine mondial lors de sa quarante et unième session tenue en 2019, concernant la transmission du plan de gestion du site actualisé, le ministère de la culture, a réalisé les actions suivantes :

Il est à rappeler que **les grandes orientations du document portant plan de gestion, ont été élaborées et transmises au centre du patrimoine mondial en novembre 2018, de même que certains chapitres de ce dernier, ont été détaillées et transmises dans le rapport relatif à l'état de conservation du site archéologique de Tipasa en 2020.** Il s'agit des parties relatives à l'identification du bien, ainsi qu'à sa valeur universelle exceptionnelle. Différentes actions sont régulièrement réalisées, sur le terrain, dont celles relatives à l'inventaire, sécurisation, conservation, valorisation du patrimoine culturel du site archéologique de Tipasa.

Cependant, au vu de la complexité des notions liées au plan de gestion, et surtout celles liées à sa mise en œuvre, notamment par les gestionnaires des sites du patrimoine mondial, le Ministère de la Culture, a entrepris des actions de renforcement des capacités à travers l'organisation de formation de formateurs, mais également, la formation des gestionnaires de sites.

La formation de formateurs, a pour objectif la formation de profils intervenant dans le domaine du patrimoine mondial, intervenant auprès de la direction de la conservation et de la restauration du patrimoine culturel, mais également auprès des gestionnaires de sites de l'Office de Gestion et d'exploitation des Biens Culturels et chargés d'accompagner les gestionnaires de sites, dans leurs missions de suivi des états de conservation des sites, entretien, Conservation,etc.

La formation des gestionnaires de sites, ainsi que celle des membres des équipes intervenant dans la gestion des dits sites, à l'effet de leur permettre de saisir la consistance et l'importance de la valeur Universelle exceptionnelle de leurs biens, et leur faciliter la gestion quotidienne, ainsi que celle

Des sessions de formation ont été organisées, entre les Directions de la Conservation de la Restauration du Patrimoine Culturel/Coopération et des Echanges, et le Centre Régional du patrimoine mondial pour les pays arabes, autour des thématiques liées à la Valeur Universelle Exceptionnelle, les critères qui sous-tendent la VUE, les notions d'authenticité, d'intégrité...etc.

De même que dans le cadre d'un accord de coopération entre le l'Office de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle à caractère industriel et commercial du Pont du Gard, deux sessions de formation (la première en distanciel et la deuxième en présentiel) ont été organisées entre avril et mai de l'année 2022, au bénéfice des gestionnaires de sites et de leurs collaborateurs.

II.1- Organisation d'un atelier en ligne conjointement entre le Ministère de la Culture et des Arts, représenté par la direction de la conservation et de la restauration du patrimoine culturel, et le Centre du Patrimoine Mondial pour les Pays Arabes à Bahreïn entre les 03 et 07 octobre 2022 :

II.1-1- Objectifs de la formation : Cette formation avait pour objectifs :

- Une meilleure compréhension des conditions et besoins de gestion des sites du patrimoine mondial.
- Aborder et échanger autour des méthodologies et approches employées pour élaborer les mécanismes de gestion adaptés au contexte d'un bien du patrimoine mondial.

Public cible : Les gestionnaires des sept sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, ainsi que des personnes ressources déjà familiarisés avec la convention du patrimoine mondial de l'Unesco, qui assumeront par la suite le rôle de formateurs. Cette approche a été réfléchié dans l'objectif de mettre en place un comité de pilotage, composé de cadres de la direction de la conservation et de la restauration du patrimoine mondial, point focal de la convention du patrimoine mondial, culturel et naturel, mais également de cadres de l'OGEBEC, en vue de mettre en place un système de veille, et de suivi de la gestion des biens inscrits au patrimoine mondial.

II.1.2- Consistance technique de la formation :

- **Examen des concepts principaux liés au patrimoine mondial** à partir de la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle (DVUE) et application des concepts ci-dessous sur un cas d'études : le site archéologique de Djemila (cas d'étude).

-VUE et attributs ; Conditions d'intégrité et d'authenticité ; Exigences en matière de protection et gestion.

- Présentation du cadre légal de la protection et du système de planification pour le patrimoine en Algérie

- Application des notions présentées et discutées au cas d'études du site archéologique de Djemila : A partir de ces trois présentations fondamentales et la lecture de la VUE de Djemila, des exercices pratiques ont été organisés en groupes autour des objectifs suivants :

- Identification des valeurs (immatérielles) avec leur attributs tangibles et intangibles et déduire les attributs majeurs.
- Identification des freins et/ou contraintes (financières et ressources)
- Identification des acteurs responsables de la mise en œuvre de la gestion et entretien.
- Mise en place d'une liste d'actions à mener réparties sur un agenda temporel.
- Mise en place d'un tableau d'actions prioritaires.

Résultat et aboutissement des objectifs de l'atelier : Elaboration d'un canevas technique pour l'élaboration d'un plan d'entretien et de gestion applicable sur les sites Algériens du patrimoine mondial.

Recommandations formulées à l'issue de la formation :

- Mise en place d'un système de veille et de suivi des états de conservation des sites du patrimoine mondial au niveau de l'OGEBBC.
- Mise en place d'un système de suivi et de coordination entre le point focal national et les gestionnaires des sites du patrimoine mondial pour une meilleure efficacité de gestion des dits sites.
- Organisation de cycles de formations à l'adresse des gestionnaires de sites dans le cadre de projets de coopération avec le centre du patrimoine mondial pour les pays arabes à Bahrein ; ainsi que dans le cadre de programmes de formation nationaux à mettre en place.

II.2- Coopération entre l'OGEBBC et la ville d'Arles représentée par l'établissement public de coopération culturelle (EPCC), du Pont du Gard :

Les grands axes du partenariat signé entre l'OGEBBC, la ville d'Arles et l'EPCC, portent sur les points suivants :

- Support à l'exploitation socio-culturelle du site de Tipasa ;
- Support à la conservation et restauration des structures antiques du site ;
- Support aux modalités de gouvernance et de gestion du site en relation avec l'ensemble des acteurs qui interviennent et gravitent autour du site.

Dans le cadre de ce projet, de coopération deux sessions de formation, ont eu lieu :

Les Objectifs des deux sessions de formation :

- Définir une approche commune de gestion pour les sites inscrits au patrimoine mondial sous la gestion de l'OGEBEC ;
- Sensibiliser à la diversité des problèmes de gestion (approche inclusive, élargie au contexte) ;
- Proposer des outils et un cadre pratique pour lancer l'élaboration des plans de gestion ;
- Renforcer les connaissances sur le patrimoine mondial ;
- Familiariser les acteurs avec un plan de gestion.

La première Session: s'est déroulée du 11 au 14 Avril en distanciel via le système CISCO WEBEX. Toutefois, pour de meilleurs résultats la majorité des participants (11/14) se sont regroupés à Djemila/Sétif dans les conditions d'une formation en présentiel.

Programme de la Formation :

Module 1 : Assurer la gestion du patrimoine mondial

Module 2 : Une stratégie de gestion pour protéger la VUE

Session n°2 : S'est déroulée du 09 au 13 Mai en présentiel à ARLES (Départ le 7 et retour le 14).

Programme de la formation :

La formation a été organisée autour de cinq modules répartis sur les deux sessions :

Module1 : Assurer la gestion du patrimoine mondiale (Session 1)

Module2 : Une stratégie de gestion pour protégé la VUE (Session 1)

Module3 : L'identification du bien (Session 2)

Module 4 : Les moyens juridiques, humains et financiers (Session 2)

Module 5 : Présentation du Projet scientifique et Culturel (Session 2).

Public cible : Les gestionnaires des sept sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, ainsi que des personnes ressources déjà familiarisés avec la convention du patrimoine mondial de l'Unesco, qui assumeront par la suite le rôle de formateurs. Cette approche a été réfléchié dans l'objectif de mettre en place un comité de pilotage, composé de cadres de la direction de la conservation et de la restauration du patrimoine mondial, point focal de la convention du patrimoine mondial, culturel et naturel, mais également de cadres de l'OGEBEC, en vue de mettre en place un système de veille, et de suivi de la gestion des biens inscrits au patrimoine mondial.

Recommandations formulées à l'issue de la formation :

Organisation d'ateliers et/ou de réunions de travail, autour des questions liées à la compréhension de la notion de Valeur universelle exceptionnelle d'un site du patrimoine mondial, et notamment appliquée aux sites Algériens, inscrits sur la liste du patrimoine mondial, notions d'attributs, critères, authenticité, intégrité, etc.

Ces exercices, permettront aux gestionnaires de sites d'envisager les mesures nécessaires, à même de prévoir la protection des attributs qui sous-tendent la VUE.

En conclusion, Additivement aux actions réalisées, celles en cours et programmées dans le cadre du projet de plan de gestion précédemment communiqué dans le cadre du rapport relatif à l'état de conservation du site de Tipasa, transmis en novembre 2018, Le Ministère de la Culture à travers l'OGEBC, considérant envisage

Considérant le potentiel patrimonial très important des trois entités composant le site archéologique de Tipasa, ainsi que leur état de conservation satisfaisant malgré la présence de facteurs naturels et quelques facteurs anthropiques intervenant sur l'état de conservation de ces derniers, ce dernier possède une attractivité importante, constituée par des publics très diversifiés.

Force est de constater que les potentialités patrimoniales, touristiques dans le cadre d'un développement durable, sont sous exploitées, et méritent d'être valorisées. Il est nécessaire de mettre en place des dispositifs de valorisation et de médiation, afin d'atteindre la large palette de publics souhaitée, et leur offrir les services nécessaires à une meilleure interprétation et valorisation et exploitation des

Additivement aux actions réalisées et qui concernent la sécurisation, l'inventaire, la valorisation et la conservation du patrimoine culturel du site de Tipasa, qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du document portant plan de gestion du site archéologique de Tipasa, un large éventail de projets est en cours de programmation, par le Ministère de la Culture.

Parallèlement aux programmes de renforcement des capacités en matière de gestion des sites du patrimoine mondial, Un plan d'action accompagné d'un échéancier spatiotemporel et une estimation financière sera produit par les services e l'OGEBC, en coordination avec les différents acteurs concernés, notamment en relation avec les autorités locales de Tipasa. Les sources de financement des actions programmées, étant à pourvoir de manière intersectorielle entre le Ministère de la Culture et les autorités locales de la wilaya de Tipasa.

III - Projet de Confortement de la falaise support des vestiges du parc archéologique Ouest :

Conformément aux éléments d'informations communiqués dans le précédent rapport relatif à l'état de conservation du site archéologique de Tipasa, daté de novembre 2020, les travaux de confortement de la falaise support des vestiges du parc archéologiques Ouest, ont été réalisés conformément aux recommandations de la mission d'experts de l'Unesco, dépêchée en 2017. Les travaux sont achevés, une promenade a été aménagée en contrebas, dans le cadre des travaux de mise en valeur du port de Tipasa

En conclusion, considérant que les travaux de renforcement de la falaise support des vestiges du parc ouest, ont été réalisés et achevés, la mission consultative conjointe Centre du patrimoine mondial/ICOMOS sur le bien, afin d'obtenir des conseils sur les solutions à long terme pour renforcer la falaise sous le parc archéologique de l'ouest et sur les questions connexes dans le cadre du projet d'aménagement portuaire proposé n'est plus à l'ordre du jour, étant donné que la falaise a été sécurisée, et les travaux de confortement achevés.

IV - Aménagement des abords immédiats du site archéologique de Tipasa (parc Ouest et Est) :

IV.1- Aménagement paysager de la jetée construite au niveau du port,

En concertation entre les services de la wilaya de Tipasa, et la direction de la culture de la wilaya de Tipasa, et dans le cadre de l'actualisation du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de la wilaya de Tipasa, il est envisagé la programmation d'un **Projet d'embellissement du port de Tipasa, et notamment la digue.**

Il est à noter que les services chargés de l'aménagement du port, en concertation avec la direction de la Culture de la wilaya de Tipasa, ont retenu la réalisation de fresques picturales au niveau de la digue du port, par des artistes peintres, en vue d'en atténuer l'impact visuel. Cette opération vient d'être lancée.

IV.2- Accumulation des eaux de pluie : Conformément à la recommandation du comité du patrimoine mondial concernant le constat relatif à l'accumulation des eaux, au niveau du parc Est, il a été retenu conjointement entre les services concernés du Ministère de la culture (direction de la culture de la wilaya de Tipasa) et ceux de la wilaya de Tipasa (direction de l'Hydraulique) de proposer une étude relative à la mise en place d'un système de collecte des eaux usées dans la commune de Tipasa. Cette étude aborderait notamment, le site archéologique de Tipasa.

V - Projet d'extension maritime de la zone tampon : A l'effet d'aborder l'identification et délimitation de la partie maritime de la zone tampon, la direction de la conservation et de la conservation du patrimoine culturel, a mis en place et procède à l'encadrement d'un groupe de travail, composé de chercheurs du Musée Public National Maritime et du Centre National de Recherche en Archéologie, en vue de procéder aux actions suivantes :

- Dans une première étape, procéder à l'établissement d'un état des connaissances, sur le potentiel archéologique de la zone maritime au niveau des parcs Est, et Ouest.
- Dans une seconde étape, réalisation de campagnes de plongées, en vue de prospecter, identifier, de documenter et d'inventorier le patrimoine archéologique maritime.

Fin du rapport.